

ANNEXE «C»

(Voir p. 974)

BANQUES ET COMMERCE

ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ

Le JEUDI 27 février 1992

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le mardi 17 décembre 1991 à entreprendre une étude spéciale sur les propositions de règlements découlant

de la législation reformant les institutions financières canadiennes, demande respectueusement que le Comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins de son enquête.

Conformément à l'article 2:07 des *Directives régissant le financement des Comités du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le vice-président

MICHAEL KIRBY